

## REGLEMENT DE L'EPREUVE

**INSCRIPTION** : Participation ouverte à tous, hommes ou femmes, à condition d'avoir plus de 18 ans. Les inscriptions seront faites au moyen d'un bulletin d'inscription. La participation est de 25,00 € avec paëlla – 20,00€ sans paëlla licenciés FFC, 27,00 € avec paëlla – 22,00€ sans paëlla licenciés FSGT – UFOLEP – TRIATHLON avant le 3 juin 2018 ; 30,00 € après cette date. (Photocopie de la licence 2018 obligatoire).

27,00 € avec paëlla – 22,00€ sans paëlla licenciés FFCT ;

30,00 € non licenciés avec paëlla – 25,00 € sans paëlla (avec certificat médical de moins d'une année à la date de l'épreuve obligatoire d'aptitude au cyclisme de compétition).

Les inscriptions non accompagnées du paiement ne seront pas enregistrées.

Date limite d'engagement : 8 juin 2018. Aucun engagement au départ.

**SECURITE** : Tous les concurrents doivent respecter le code de la route. Le port du casque est obligatoire. Assistance médicale sur l'épreuve. Voiture suiveuse interdite : chaque participant sera autonome.

**DOSSARD** : Remise des dossards le Dimanche 10 juin 2018 de 7h30 à 8h45, Place de la Révolution à BESSEGES. Le dossard doit être porté de façon lisible côte gauche.

**CONTROLE** : DEPART : APPEL : 8 h 45 Place de la Révolution.

### DEPARTS :

8 h 00 pour les CYCLOTOURISTES : 103 km.

9 h 00 pour la CYCLOSPORTIVE de : 103 km.

**RAVITAILLEMENTS – POINTS DE CONTROLE** : km 42.300 / km 83.170 Château de Portes.

**ARRIVEE** : Les temps seront pris à l'entrée du couloir prévu : Av. Alphonse Peyric. Les places pour les 50 premiers seront jugées sous la banderole 200 mètres avant .

**CLASSEMENT** : Les participants seront répartis en 7 catégories d'âge. Seule l'année de naissance sera prise en compte (abstraction du jour et du mois).

**RECOMPENSES** : remise des récompenses à partir de 13h 30  
aux trois premiers du classement scratch.  
aux trois premiers de chaque catégorie.

-- Lots par tirage au sort --

**TROPHEE ROBERT PERRIER** et **BERNARD ROURE** sur les 103 km sera attribué au club qui aura obtenu le meilleur temps au classement par addition des temps de ses trois premiers coureurs et au club le plus représenté au départ de l'épreuve.

**REPAS** : Paëlla à partir de 13h30, pour les accompagnateurs 10,00 € par personne sur réservation.

**ASSURANCE RESPONSABILITE** : Notre Assurance garantit tous les risques liés à l'organisation de l'épreuve. Nous ne garantissons pas les dommages subis par les concurrents provenant de leur propre fait. Les participants licenciés sont obligatoirement assurés par leur club, pour les autres, la participation à la « Roland Fangille » se fera avec une carte licence FFC journée de 5 € (comprise dans le prix indiqué).

Les postes de signaleurs seront levés 1 heure 30 après le passage du 1<sup>er</sup> concurrent.